

Arrêté du 17 décembre 2008 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'Assistance publique - hôpitaux de Paris au titre de l'activité déclarée au mois d'octobre 2008

17/12/2008

Le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'AP-HP au titre de l'activité déclarée au mois d'octobre 2008 est arrêté à 285 320 486,90 €.
Ce texte détaille les éléments composant cette somme.